

**MAIRIE D'AIGNAN**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 10 juin 2010 A 21 Heures.**

L'an deux mille dix, le jeudi 10 juin à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan.

**Etaient présents** : Mmes CASTETS, SARNIGUET, DARBAS, Melle FABRE MM LABADIE, BERGAMO, PAYROS, PERES, SEGAT, NAVARRE, DARBAS, LAFFARGUE MURADORE

**Etait absente** : Mme PESQUIDOUX ayant donné procuration à Mme SARNIGUET.

Monsieur le Maire accueille Monsieur PRUNIER Frédéric, président de l'Association Motocycliste Aignanaise ainsi que plusieurs membres du bureau afin de finaliser les termes de la convention d'occupation du local (ancien lavoir). Après débat avec l'ensemble du conseil, les membres de l'association quittent la salle, la demande du club sera soumise au vote au cours de la séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour ci-dessous et demande l'approbation du procès verbal de la séance du 19 mai 2010.

**ORDRE DU JOUR :**

***Convention panneaux signalisation***  
***Recrutement personnel saisonnier***  
***Approbation rapport commission évaluation des charges de la CCTA***  
***(Commune AVERON BERGELLE)***  
***Désignation Jury d'assises 2011***  
***Examen divers devis***  
***Commission personnel***  
***Demande subvention travaux rue des Arts***  
***Questions diverses***

*Monsieur Xavier LAFFARGUE est nommé secrétaire de séance.*

Monsieur Marc PAYROS arrive à 9 Heures 30.

**Convention panneaux signalisation**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu deux demandes pour l'installation de panneaux de signalisation commerciale de la part de M. et Mme DARTIGOYETTE pour le magasin BRICODARTI et M. et Mme RANSIJN pour le Camping le Castex. Il propose de passer avec les intéressés les mêmes conventions que précédemment, précise que seront fixés les prix des matériaux à acquérir et ajoute que le service technique assurera la pose des panneaux.

Accord du Conseil Municipal.

## ***Recrutement personnel saisonnier***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de recruter, comme les années précédentes, divers personnels saisonniers pour la saison estivale 2010,

**du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2010 :**

- 1 BNSSA, à temps complet, pour assurer la surveillance de la baignade du lac sur le site de la base de loisirs et de la piscine (4<sup>ème</sup> échelon du grade d'Educateur APS 2<sup>ème</sup> classe, indice brut : 347 majoré : 325)
- 1 BESAN, à temps complet, pour assurer la surveillance de la baignade du lac sur le site de la base de loisirs et de la piscine (7<sup>ème</sup> échelon du grade d'Educateur Sportif, indice brut : 398 majoré 362)
- 10 adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe, à temps incomplet, (1<sup>er</sup> échelon indice brut 297 majoré 290) pour assurer la surveillance du toboggan

➤

**et du 21 juin au 31 août 2010 :**

- 1 adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet (35 heures), pour un surcroît de travail lié à la saison et au fleurissement (1<sup>er</sup> échelon indice brut 297 majoré 290).

Le conseil municipal émet un avis favorable.

## **Approbation rapport commission évaluation des charges de la CCTA (Commune AVERON BERGELLE)**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune d'Averon Bergelle à la Communauté de Communes Terres d'Armagnac et indique que la commission d'évaluation des charges, réunie le 1<sup>er</sup> mars 2010 a conclu à une attribution de compensation négative d'un montant de 37 495 €uros (somme annuelle que devra verser la commune d'Averon Bergelle à la CCTA). Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le rapport de la commission.

Le conseil municipal l'entérine à l'unanimité.

## ***Désignation Jury d'Assises 2011***

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire comme les années précédentes, d'établir la liste préparatoire des jurés d'assises 2011.

A partir de la liste électorale, trois électeurs sont tirés au sort, à savoir :

- Madame SEGAT Marie-Françoise
- Madame BERNARD Martine
- Monsieur BERGAMO Paul

## Examen divers devis

Monsieur le Maire présente deux devis pour le remplacement des ordinateurs du secrétariat, à savoir :

SARL APEXI – AUCH ----- 1659 € 71 HT

BUREAU MODERNE – AUCH----- 1918 € 00 HT

Le choix des élus se porte sur la proposition de la société APEXI.

Monsieur LABADIE Jacques rappelle les travaux aux arènes et indique une plus value sur la main courante nécessitée par la dénivellation de la piste des arènes. La mise aux normes à un mètre minimum du sol étant indispensable, le conseil municipal le charge de négocier le devis présenté d'un montant de 2369 € 40 HT, ramené à 1300 € HT afin qu'il soit encore moindre.

Des plaques numérotées pour les places seront également acquises.

Monsieur Jacques LABADIE informe l'assemblée que les travaux de réfection du sol de la salle polyvalente avancent rapidement, qu'il est indispensable de choisir la couleur du revêtement de sol qui sera mis en place avant les festivités du 14 juillet. Après avoir longuement débattu le conseil émet un avis favorable sur le choix de deux couleurs dont les références seront transmises au peintre par Monsieur Jacques LABADIE.

## Commission personnel

Monsieur le Maire rappelle la réunion de la commission personnel en date du 11 mai dernier au cours de laquelle était envisagée l'attribution d'une prime exceptionnelle en faveur du personnel pour le travail de démolition effectué à la salle polyvalente et l'économie réalisée (devis démolition : 8000 €, travaux en régie : 1800 €).

Monsieur le Maire donne la parole à M. LABADIE Jacques qui explique cette proposition. Les débats sont ouverts.

Monsieur le Maire propose au vote l'attribution d'une prime de 100 €uros à l'ensemble du personnel technique ayant réalisé les travaux ainsi qu'au secrétariat pour l'excellence des dossiers constitués.

S'abstiennent : Melle FABRE MM DARBAS NAVARRE PERES SEGAT

Les autres membres du Conseil sont favorables à cette attribution.

## Demande subvention travaux rue des Arts

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la rue des Arts et la partie restant à la charge de la commune, il présente plusieurs devis :

SARL DONASSANS -----8080 € HT

STPAG-----8710 € HT

Travaux en régie-----4148 € HT

Monsieur le Maire propose le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police pour la mise en sécurité et l'accessibilité de la rue.

Le choix de l'entreprise ou du travail en régie sera déterminé en fonction de l'attribution ou non d'une aide financière.

Accord de l'assemblée.

## Questions diverses

### ➤ *Cérémonie du 18 juin*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une cérémonie se déroulera le 18 juin à l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'appel du Général de Gaulle, à 12H00, Place du Colonel Parisot. A cette occasion à la demande du Ministre des Anciens combattants, un diplôme d'honneur sera remis aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale. Un vin d'honneur servi sous les arcades de la mairie suivra.

### ➤ *Balcon mairie*

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un règlement d'indemnisation pour le balcon de la mairie qui avait été endommagé par un camion de livraison, d'un montant de 2287 € 50. Le conseil municipal accepte cette indemnité.

### ➤ *Accessibilité*

Monsieur le Maire rappelle le dossier, indique que le bureau d'étude retenu est l'APAVE Sud Europe et que la participation financière de la commune d'Aignan s'élèvera à 2800 € HT.

### ➤ *Modification convention AMA*

Monsieur le Maire demande l'approbation des changements de terme de la convention liant la commune à l'AMA discutés avant l'ouverture de la séance, sur la durée et les conditions de la mise à disposition du local.

Messieurs PAYROS, PERES et LAFFARGUE s'abstiennent.  
Les autres membres du conseil émettent un avis favorable.

### ➤ *Logement place du Colonel Parisot*

Monsieur le Maire signale que M. STRASSER Thomas a libéré le logement qu'il occupait le 15 mai dernier. Il demande à l'assemblée un accord de principe pour mettre cet appartement gratuitement durant deux mois, à disposition d'un nouveau locataire éventuel, à charge pour ce dernier de le nettoyer et de le repeindre. Il rappelle que l'agrément PST est nécessaire pour obtenir ce logement social et que Madame ROCHE Anne Marie doit déposer une demande.

Accord de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à une heure quarante.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN pour être affiché le 11 juin 2010 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 11 juin 2010.

Le Maire,

Philippe BARATAULT